

PAR JB

Sur les bouteilles d'alcool, un pictogramme représente une femme enceinte, un verre à la main, barrée d'un trait rouge. Boire de l'alcool pendant la grossesse est toxique pour le bébé. **Vrai/faux sur ce comportement aux conséquences tragiques.**

Avec la collaboration de Sylviane Florand, sage-femme et coordinatrice Saf Océan Indien

Saf qui peut

Quand maman boit, bébé trinque

Prendre quelques verres au début de la grossesse n'est pas très grave.

Faux. L'Académie de médecine et les médecins prônent la tolérance zéro en matière de consommation d'alcool durant la grossesse. À ce jour, on ne connaît pas de dose qui soit sans risque car toutes les femmes ne sont pas égales face, par exemple, à la dégradation de l'alcool dans le sang. De plus, le début de la grossesse est une période de grande fragilité de l'œuf. C'est durant le premier trimestre que sont fabriqués les organes et le cerveau qui, lui, se développe du premier au dernier jour de la grossesse. Il n'y a donc pas de moments plus ou moins favorables à la consommation d'alcool.

Certains alcools sont moins néfastes que d'autres.

Faux. Plus on s'alcoolise, plus on augmente le risque de retards de croissance, et de malformations congénitales, et ce quelle que soit la boisson ingurgitée : rhum, bière, vin, spiritueux ou même cidre !

Le placenta fait "barrière" en cas d'absorption de substances nocives.

Faux. Durant la grossesse, l'alcool ingéré par la femme passe très rapidement dans le sang après avoir été absorbé par la muqueuse gastro-intestinale. Le sang maternel est alors distribué aux différents organes, dont l'utérus. La "barrière placentaire" laisse passer les molécules d'éthanol et le fœtus, encore immature pour lutter contre cette agression toxique (comme pourrait le faire un adulte par le biais de son foie) subit de plein fouet les effets de l'alcool.

Les dégâts causés par l'alcoolisation du fœtus sont temporaires.

Faux. Les dégâts causés par l'alcool sur le fœtus sont irréversibles. Néanmoins, il est possible de corriger certaines malformations cardiologiques, urinaires, etc. Quant à l'atteinte neurologique, du fait de la plasticité neuronale (s'il y a blocage de connexions ou la perte définitive de neurones, le cerveau peut mettre en place des "itinéraires

bis"), on peut espérer améliorer certains dysfonctionnements du système nerveux qui engendre des troubles du comportement. Plus le problème est diagnostiqué tôt, plus il y a de chances de le circonscrire.

Les enfants touchés ont des difficultés d'apprentissage

Vrai. Les formes cliniques d'alcoolisation fœtale sont nommées "ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale" (ETCAF). Ces troubles, pas toujours visibles dès la naissance, sont plus ou moins sévères. La toxicité de l'alcool sur le fœtus se traduit dans sa forme grave par le syndrome d'alcoolisation fœtale (Saf), à l'origine de retards de croissance, de malformations congénitales et d'atteintes cérébrales, qui provoquent des troubles cognitifs majeurs et comportementaux (difficultés dans l'apprentissage scolaire, troubles du caractère...). 61 % des enfants et des adolescents atteints par le Saf seraient ainsi en échec scolaire (source : Saf Océan Indien).

Le syndrome d'alcoolisation fœtale est héréditaire.

Vrai/Faux. À ce jour, seule la femme qui s'alcoolise pendant la grossesse peut donner naissance à un enfant atteint par ce syndrome. Cependant, certains chercheurs avancent que la propension à l'abus de substances est en partie transmise par le génome. Ce qui

150 enfants victimes du Saf chaque année

Chaque année, près de 150 enfants réunionnais naissent touchés par le syndrome d'alcoolisation fœtale (Saf). Cependant, estime l'association de prévention Réunisaf, ces chiffres sont certainement sous-estimés car établir le diagnostic dépend de la volonté de chaque professionnel impliqué durant la grossesse (par des questionnaires sur le comportement addictif ou non de la femme enceinte, la pratique d'échographies révélant un retard de croissance intra-utérin) et après la naissance (le nouveau-né, bien qu'arrivé à terme, est petit et chétif, il a des difficultés à s'alimenter, présente des troubles du sommeil ou de la tonicité, est hyperactif ou peu autonome...).

...

...

est hérité pourrait être une vulnérabilité aux potentialités addictives de produits comme l'alcool ou les psychotropes. En l'état actuel des connaissances, faire la part des choses entre la nature et la culture demeure très délicat.

“J’ai du mal à m’arrêter de boire, mon entourage fait souvent la fête. Je peux me faire aider.”

Vrai. La pression sociale, la “culture” de l'alcool font qu’il est difficile de ne pas être tenté par le petit apéro de fin de semaine. Si vous vous sentez seule face à ces tentations ou face à une réelle dépendance, il convient d’en parler aux professionnels qui vous entourent durant votre grossesse (sage-femme, gynécologue...). À La Réunion, il existe une prise en charge spécifique des problèmes d’addiction chez la femme (qui sont différents de ceux auxquels sont confrontés les hommes), qui plus est des

problèmes chez la femme enceinte. Sa grossesse est aujourd’hui considérée comme grossesse à risques et est donc suivie autant sur le plan médical que psychosocial. Cet accompagnement inclut la famille proche.

Certaines personnes sont davantage concernées par le Saf.

Vrai/Faux. Le problème de l’alcoolisme touche plus souvent les personnes en difficultés sociales. Les professionnels s’inquiètent aussi des personnes qui ne sont pas conscientes des conséquences de leur consommation ou qui ne savent pas qu’elles sont enceintes. Au centre des préoccupations actuelles, le phénomène du “*binge drinking*” chez les jeunes, la consommation massive et rapide de l’alcool pour ressentir un effet immédiat.

Plus d’infos : SAF Océan Indien, 10 rue du marché, Saint-Louis, tél. 02 62 26 91 04, safoi@me.com



Le Saf en quelques dates

1968 - Le pédiatre nantais Lemoine met le doigt sur la **problématique alcool et grossesse**.

1973 - Les Américains s’intéressent à l’**hypothèse du médecin français et la valident**.

1996 - À La Réunion, le docteur Thierry Maillard publie une étude sur **l’alcoolisation fœtale à La Réunion**, une enquête transversale menée à la maternité de Saint-Pierre.

1999 - Le 9 septembre est décrété **journée internationale de prévention de l’ensemble des troubles causés par l’alcoolisation fœtale** (ETCAF). Une date symbolique : 9/9 comme 9 mois de grossesse.

2001 - **Naissance de Réunisaf**, association dont la vocation est la prévention sur les dangers de la consommation d’alcool durant la grossesse, et création de son réseau qui rassemble des professionnels du milieu médical, de la justice, de l’éducation nationale... mais aussi des bénévoles.

2004 - **Le Sénat adopte en octobre l’amendement**, présenté par Anne-Marie Payet,

au projet de loi sur les droits des handicapés visant à informer, par un étiquetage approprié, les femmes enceintes du danger de la consommation d’alcool.

2007 - **Le pictogramme qui préconise l’absence de consommation d’alcool pendant la grossesse** est apposé sur toutes les bouteilles d’alcool.

2012 - Dans sa lettre n° 62 du mois d’octobre, Danielle Jourdain-Menninger, présidente de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et toxicomanies (MILDT), rappelle que **“l’axe fort du plan gouvernemental en cours consistera à travailler sur l’ensemble des conduites addictives (..) et la mise en place de politiques ciblées en direction des jeunes, des populations précaires et des femmes enceintes qui devront elles aussi faire l’objet d’une attention particulière. Enfin, l’Outre-mer sera pris en compte en raison de ses spécificités et notamment la précocité des consommations dans certains départements”**.